

**Commune de CARNAC - MORBIHAN**

**EXTRAITS DE DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 AOUT 2008**

L'an deux mil huit, le 8 août à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 28 juillet, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

**Etaient présents** : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Monsieur Gérard MARCALBERT, Monsieur Michel BAGARD, Monsieur Patrick LOTHODE, Monsieur Michel DURAND, Monsieur David DANIEL, Monsieur Robert HUON, Madame Stéphane CAILLOT, Madame Brigitte GIUDICELLI, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Monsieur Yann CONGRATELLE, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Monsieur Daniel JOSSE

**Absents excusés** : Monsieur Olivier LEPICK qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL, Madame Armelle MOREAU qui a donné pouvoir à Madame Madeleine BERNARD, Madame Geneviève SIMON qui a donné pouvoir à Madame Sylvie ROBINO, Madame Sandrine BUGEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard MARCALBERT, Madame Gwénhaëlle CARDIEC, Madame Jeannine LE GOLVAN qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques BRUNEAU.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yann CONGRATELLE

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2008- 82  
SÉANCE DU 8 AOUT 2008**

Direction des Services Techniques

**Objet** : **Demande de subvention auprès du Conseil Général - Aménagement d'arrêts de cars, rue de Poul Person, avenue du Rahic, rue du Praden et carrefour Saint Michel**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de trouver une nouvelle desserte pour les cars scolaires compte tenu d'une part du transfert des cours des collèges du samedi matin au mercredi matin, et d'autre part, de l'occupation de la place Saint-Fiacre le mercredi matin par le marché de plein air, servant également à la desserte des cars scolaires,

CONSIDERANT l'accord unanime, en août 2007, du Conseil Général, gestionnaire du transport scolaire des collèges, de la Commune, des deux collèges et des transporteurs, pour une desserte unique des deux collèges, rue de Poul Person,

CONSIDERANT l'élaboration, en octobre 2007, d'un plan provisoire prenant en compte un cheminement sécurisé pour les élèves,

CONSIDERANT l'ajustement du projet en décembre 2007, souhaité par le Conseil Général, résultant d'une période de trois mois d'essai de la nouvelle organisation, prévoyant une desserte du collège Saint Michel rue de Poul Person et une desserte du collège des Korrigans, rue des Korrigans, ces dessertes étant conditionnées par un aménagement sécurisé demandé par le Conseil Général,

VU le montant des travaux engagé par la commune s'élevant à 448 414,00 € HT

VU la part des travaux dédiée à la sécurisation des abords des arrêts de cars scolaires, dont le montant estimé est de 159 561,00 € HT,

VU les modalités financières d'intervention du Conseil Général fixées à 50 % du montant Hors Taxes des travaux en vertu du "programme aménagement des cars scolaires",

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**SOLLICITE**

Après du Conseil Général une aide financière relevant du "programme aménagement des cars scolaires", la plus élevée possible, sur la base de 159.561,00 € HT, correspondant au montant des travaux pour l'aménagement et la sécurisation des abords des arrêts de cars scolaires

**AUTORISE**

Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document devant intervenir

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2008-83  
SEANCE DU 08 AOUT 2008**

Service Ressources Humaines

**Objet : Personnel Communal - Modification du tableau des effectifs- Création d'un emploi d'ingénieur territorial.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 90-126 du 09 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un emploi d'INGENIEUR TERRITORIAL afin de permettre le recrutement d'un agent en vue du remplacement du titulaire actuel du poste de Directeur des services techniques,

CONSIDERANT qu'il est, par conséquent, nécessaire de modifier la délibération du 21 novembre 2002 sur le régime indemnitaire,

VU le budget de la Commune,

Après avoir entendu son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE,**

- de créer un poste d'INGENIEUR TERRITORIAL, à temps complet, à compter du 01 septembre 2008,
- de modifier la délibération du 21 novembre 2002 sur le régime indemnitaire,

**DIT**

que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2008- 84**

**SEANCE DU 08 AOUT 2008**

Service Ressources Humaines

**Objet : Personnel Communal - Modification des effectifs - Création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des communes de 20 000 à 40 000 habitants.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un second emploi de DIRECTEUR GENERAL ADJOINT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008,

CONSIDERANT qu'il est, par conséquent, nécessaire de modifier la délibération du 21 novembre 2002 sur le régime indemnitaire,

VU le budget de la Commune,

Après avoir entendu son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE,**

- de créer un emploi de DIRECTEUR GENERAL ADJOINT des communes de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet, à compter du 01 septembre 2008,
- de modifier la délibération du 21 novembre 2002 sur le régime indemnitaire,

**DIT**

que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2008-85**

**SÉANCE DU 8 AOUT 2008**

Direction des Services Techniques

**Objet : Appel d'offres pour la construction d'une médiathèque, atelier musical, auditorium. Attribution des marchés**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

VU les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juillet 2008 et le 4 août 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE à la majorité (5 votes contre : Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMANDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE),**

Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises :

N° lot	Nature des travaux	Noms des entreprises	Montant € H.T	Option ou plus value € H.T	Montant TTC €
1	V.R.D	EUROVIA	107 430,61		128 487,01
2	Gros œuvre	SERC	582 500,00		696 670,00
5	Menuiseries extérieures bois	CMBS	95 188,15	Option 4 703,02	119 469, 84
7	Serrurerie	Lot déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du 04/08/2008			
13	Ascenseur	ARVOR AUTOMATISME	24 600,00		29 421,60
15	Chauffage ventilation, plomberie sanitaires	GUIBAN	333 039,00		398 314,64
20	Fauteuils auditorium	AUDIENCE et CREATION	25 956,00		31 043,38

**DIT**

Que la dépense est inscrite au budget 2008, au compte BAT 2313, 024, 0212, 321

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2008-86  
SÉANCE DU 8 AOUT 2008**

Direction des Services Techniques

**Objet : Appel d'offres pour le renouvellement du parc de véhicules sous forme de location / maintenance avec reprise de la flotte existante.**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT la consultation réalisée pour le renouvellement du parc de véhicules de la commune sous forme de location sur 48 mois (lot n° 1 du marché) et avec reprise de l'ancienne flotte (lot n° 2 du marché),

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer les marchés avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,

VU les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juillet 2008 et le 4 août 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE**

Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec l'entreprise GEMY de Vannes, pour un montant de :

- lot n° 1 : Location et maintenance avec option d'achat de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires neufs sur 48 mois : 94 611,24 € TTC / an.

- lot n° 2 : Reprise de l'ancienne flotte : 76 100 € TTC.

DIT

que la dépense est inscrite au budget de l'exercice considéré

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**2008-87**  
**SEANCE DU 8 AOUT 2008**

Services techniques

**Objet : Projet d'extension du cimetière de Bellevue - Sollicitation de l'autorisation de Monsieur le Préfet**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2223-1,

VU le budget de la commune,

CONSIDERANT que le cimetière de Bellevue est situé à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune et à moins de 35 mètres de certaines habitations,

CONSIDERANT que le cimetière ne dispose plus que d'une cinquantaine de concessions et que le nombre de sépultures par an est environ de 20,

VU le plan d'occupation des sols approuvé le 9 novembre 1999 sur lequel figure l'extension,

VU le projet d'extension du cimetière de BELLEVUE,

VU le rapport technique favorable de la Société GEOARMOR (étude géopédologique et hydrogéologique),

VU l'avis favorable de la Commission Cimetière du 21 avril 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité**

**SOLLICITE**

de Monsieur le Préfet son autorisation pour une extension du cimetière de BELLEVUE.

**AUTORISE**

le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous documents devant intervenir.

---

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**  
**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

**Décision 2008-102 du 09 juin 2008** : Modification de la régie d'avances enfance jeunesse.

**Décision 2008-103 du 06 juin 2008** : Occupation temporaire par la commune d'une parcelle privée à usage de Parking

**Décision 2008-104 du 6 juin 2008** : Convention d'objectif et de financement d'une prestation de service-Accueil de Loisirs

**Décision 2008-105 du 12 juin 2008** : Convention de location- maintenance, lavage et gestion informatisée de mobilier urbain de propreté.

**Décision 2008-106 du 19 juin 2008** : Honoraires pour la défense des intérêts de la commune de Carnac dans le cadre du contentieux qui l'oppose à Monsieur Pierre Le Rouzic suite à l'annulation de son autorisation de lotir N°5603405P3003

**Décision 2008-107 du 24 juin 2008** : Prestation pour le concert de Didier ROMAN du vendredi 4 juillet

**Décision 2008-108** : Décision annulée

**Décision 2008-109 du 23 juin 2008** : Prestation pour une animation de jeux traditionnels de Bretagne du lundi 14 juillet.

**Décision 2008-110 du 28 mai 2008** : Rénovation de deux logements école publique des Korrigans- Lot 2- Cloisons sèches avenant N°2.

**Décision 2008-111 du 26 juin 2008** : Prestation du groupe DAMAD pour l'animation du bal du lundi 14 juillet

**Décision 2008-112** : Décision annulée

**Décision 2008- 113 du 26 juin 2008**: Avenant à la police d'assurance dommage aux biens N° 56034/175367X/10019

**Décision 2008-114 du 27 juin 2008** : Prestation musicale du groupe les copains du bord le dimanche 10 août 2008.

**Décision 2008-115 du 27 juin 2008** : Prestation pour la projection du documentaire « La 11<sup>ème</sup> Heure » dans le cadre de la conférence sur le développement durable le vendredi 27 juin 2008

**Décision 2008-116 du 2 juin 2008** : Rénovation de deux logements école publique des Korrigans- Lot 3 revêtement de sols – Faïences- avenant N°2

**Décision 2008-117 du 3 juillet 2008** : Prestation pour l'animation musicale de la fanfare PLOUKATAK du samedi 12 juillet 2008

**Décision 2008-118 du 10 juillet2008** : Restaurant scolaire municipal- prix de vente des repas – année scolaire 2008-2009

**Décision 2008-119 du 3 juillet 2008** : Prestation pour l'animation musicale de la fanfare « FLAN FAR AU FRUNEAUX » du samedi 5 juillet 2008.

**Décision 2008-120 du 4 juillet 2008** : Prestation pour le concert de l'artiste ALAN STIVELL du samedi 02 août 2008

---

*Clos la séance à 18 h 30*

*Et ont signé les membres présents*

Michel GRALL

Sylvie ROBINO

Madeleine BERNARD

Marc LE ROUZIC

*Michel BAGARD      Gérard MARCALBERT      Patrick LOTHODE      Véronique LE PRIOL*

*Michel DURAND      Brigitte GIUDICELLI      David DANIEL      Georgette CREIS*

*Robert HUON      Stéphane CAILLOT      Patrick LE FORMAL      Yann CONGRATELLE*

*Juliette RUNIGO      Jacques BRUNEAU      Christine LAMANDE*

*Bernard DUJOURDY      Daniel JOSSE*